

40

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : M. SOULABAILLE

49313

18 - Environnement

Espaces naturels sensibles - Partenariats naturalistes et scientifiques avec Bretagne Vivante et l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et des paysages, le Département, travaille de longue date en partenariat avec les associations de protection de la nature et les organismes scientifiques régionaux.

Plusieurs projets et actions portés à l'initiative de partenaires ou directement en maîtrise d'ouvrage par le Département, sont décrits ci-dessous et soumis à la validation de la Commission permanente.

1) Bretagne Vivante - Edition d'un atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne

L'association Bretagne Vivante et ses partenaires envisagent d'éditer un atlas de répartition des orthoptères en Bretagne. Ce travail de compilation de données et de mise en forme important se déroulera sur 4 ans. Le Département d'Ille-et-Vilaine est sollicité à hauteur de 2 000 euros par an, soit 8 000 euros sur 4 ans. Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Département à participer au financement du projet d'atlas des orthoptères de Bretagne, porté par l'association Bretagne Vivante, à hauteur de 2 000 euros en 2024. Une convention spécifique à ce projet est jointe en annexe ainsi que l'avenant pour l'année 2024.

2) Ecole Pratique des Hautes Etudes - Acquisition de connaissances sur l'évolution des dunes de l'Anse Du Guesclin

L'Ecole Pratique des Hautes Etudes, basée à Dinard, et le Département, ont signé une convention de collaboration de recherche en mai 2022 pour une durée de 24 mois. Une nouvelle convention de collaboration de recherche permettrait à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de poursuivre le travail d'acquisition et d'interprétation des données sur les dunes de l'Anse du Guesclin pour alimenter le projet de restauration de cet espace naturel sensible. Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Département à participer au financement du projet d'acquisition de connaissances sur les dunes de l'Anse Du Guesclin, porté par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, à hauteur de 12 065 euros. La nouvelle convention de 2 ans de collaboration avec l'Ecole Pratique des Hautes Etudes est jointe en annexe.

L'ensemble de ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 65.71.6568.P433 du budget annexe biodiversité et paysages, service patrimoine naturel.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 14 065 euros au profit des partenaires associatifs et scientifiques détaillés dans le tableau joint en annexe 1 :

. Bretagne Vivante - Atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne, à hauteur de 2 000 euros pour 2024 ;

. Ecole Pratique des Hautes Etudes - collaboration de recherche, pour participer à hauteur de 12.065 euros sur l'ensemble du projet scientifique ;

- d'approuver les termes de la convention 2024-2027 et de l'avenant 2024 à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Bretagne Vivante, joints en annexe 2 et 3 ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, jointe en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et avenant et tout document relatif à cette décision.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242270

Pour extrait conforme